

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

Conseil d'Administration
4 février 2020

L'an deux mille vingt, le 4 février à 17 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame la Vice-Présidente.

Etaient présents : Monsieur Jean CHARRIER, Madame Michèle DA SYLVA , Monsieur Eric DANGLLOT, Madame Huguette DARIET, Madame Catherine GARANDEAU, , Monsieur Daniel GRIT,

Etaient absents excusés : Madame Claudine ORDONNEAU, Monsieur Jean-Pierre AYME, Monsieur Maxence De RUGY, Madame Nathalie DALAIS-CHUSSEAU, Madame Bernadette GAUTREAU .

Etaient absents : Madame Marie-Françoise GABORIT, Madame Sonia FAVREAU

Pouvoir : Monsieur Maxence de RUGY donne POUVOIR à Madame Catherine GARANDEAU.

Convocation du 28 janvier 2020

Nombre de membres : 13

Présents : 6

Suffrages exprimés : 7

Quorum : 7

4) CCAS – Débat d'orientation budgétaire

Madame la vice-présidente rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Pour lui permettre de remplir ses missions, le CCAS dispose aussi d'une subvention allouée par la ville . En 2019 cette subvention s'est élevée à 34 926,90 € en fonctionnement.

Le CCAS a non seulement maintenu son partenariat avec le Conseil Départemental (ADILE) pour favoriser l'accès à la propriété, mais il a aussi soutenu plusieurs associations.

Depuis 2016, l'objectif de la ville était de poursuivre la rationalisation de l'ensemble des postes de dépenses, ainsi que son soutien financier au CCAS pour faire face aux baisses des dotations de l'État.

Cet effort devra être poursuivi en 2020. Les recettes devront être suffisantes pour permettre de dégager une capacité d'autofinancement, notamment nécessaire au remboursement de l'emprunt, en ajustant probablement certaines de ces interventions.

Les tendances dégagées en 2019 :

→ **En investissement**, on notera sur l'année écoulée aucune dépense hormis le remboursement de l'emprunt.

→ **En fonctionnement** concernant l'aide en faveur des personnes âgées (AFPA), nous avons sensiblement les mêmes dépenses que les années passées (gôuter des aînés, taxe foncière ...). Concernant l'aide en faveur des personnes en difficulté c'est à dire les aides versées sous forme de subventions aux associations, elle a été reconduite et a permis d'aider de nombreuses personnes :

Les associations soutenues en 2019 sont :

- Le Panier talmondais : 1 400 €
- La Banque alimentaire de Vendée : 300 €
- Les restos du Coeur : 300 €
- Le Secours catholique : 300 €
- Le Secours populaire : 200€
- SOS Femmes Vendée : 500 €
- Cent pour 1 : 300€

- EHPAD Ste Marie et du Payé : achat de tablettes pour un montant de 4407,27€
- Association du déplacement solidaire talmondais : 900€

A noter que l'association Déplacement solidaire talmondais qui a reçu une subvention de 900 € au titre de l'année 2019 pour payer l'assurance des chauffeurs, n'en recevra plus à compter de 2020. En effet, l'association intervient depuis le 1^{er} janvier 2020 sur tout le territoire de Vendée Grand Littoral et donc sera aidée par la communauté de communes et non plus le CCAS de Talmont.

Pour ce qui concerne l'accession au logement, davantage de dossiers ont été instruits en 2019 : programme neuf -> 7 foyers aidés + des demandes en cours et l'acquisition suivie d'une amélioration énergétique → 1 foyer aidé.

→ Les bons alimentaires (6 en 2017 contre 2 en 2016) distribués aux personnes sans domicile fixe : 1 seul en 2018 et 1 seul en 2019.

Les orientations 2020

En fonctionnement sur l'année à venir, on envisagera :

- Analyse des besoins sociaux : mise à jour
- Le goûter de Noël pour les aînés (mercredi 2 décembre 2020)
- Les bons alimentaires distribués aux personnes sans domicile fixe ;
- Le soutien financier envers les associations à vocation sociale qui présentent un dossier argumenté complet ;
- L'attribution de secours exceptionnels ;

→ L'attribution des aides pour l'accèsion à la propriété (10 dossiers - 3 000€/dossier) et l'amélioration énergétique de l'habitat (4 dossiers - 1 500€/dossier) soit 36 000€ ;
→ entretien des bâtiments : contrat avec un artisan pour l'entretien de premier niveau, idem pour les espaces paysagers + une enveloppe pour des réparations éventuelles sur les deux pavillons.

En investissement :

→ le remboursement de l'emprunt contracté avec le Crédit Agricole en 2017, débloqué en 2018 : seconde échéance en 2020 (prête sur 30 ans).
→ aménagement paysager des abords des résidences Pierre Cloutour 1 et 2 qui n'a pu être réalisé en 2019 (météo défavorable à l'automne).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :

1°) prend acte du débat d'orientation budgétaire

2°) autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 14 février 2020
La Vice-Présidente, Catherine GARANDEAU

Certifiée exécutoire à compter du 14/02/2020
après transmission en Sous-Préfecture